

Formation initiale au **Certiphyto Opérateur**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Expliquer la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Comprendre les risques liés aux produits
- Connaître un certain nombre de techniques alternatives, et établir des stratégies les utilisant, dans l'optique de réduire l'utilisation des produits

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître et mettre en oeuvre les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et appliquer des stratégies limitant l'exposition
- Identifier les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Citer des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée :

2 jours soit 14 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne qui applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel



Evaluation :

Test informatique validant :
20 questions, 12 bonnes
réponses minimum pour
avoir son Certiphyto



Prérequis :

Savoir lire le français et
utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite :

100%*

Année 2025

**En cas d'échec au test, une
formation supplémentaire peut vous
être proposée*

Code RS : RS5653
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022



MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Ouvrier agricole, viticole etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Dorothée G.

J'ai aimé la disponibilité de la formatrice.



Formation renouvellement au **Certiphyto Opérateur**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Expliquer la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Comprendre les risques liés aux produits
- Connaître un certain nombre de techniques alternatives, et établir des stratégies les utilisant, dans l'optique de réduire l'utilisation des produits

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître et mettre en oeuvre les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et appliquer des stratégies limitant l'exposition
- Identifier les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Citer des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

1 jours soit 7 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation

Prérequis :

Avoir un Certiphyto Opérateur, AOCT ou OEA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois. Savoir lire le français.

**Formation validée
par le présentiel
uniquement
0% d'abandon**

Année 2025

Code RS : RS5653
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022

MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

DÉBOUCHÉS

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Ouvrier agricole, viticole etc.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr

ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Douglas T.



J'ai apprécié la pédagogie et le dynamisme de la formatrice.

